BIDAULT RICHARD & ASSOCIÉS

OFFRES DE SERVICES

PARCOURS N°15

ECF

Examen de Conformité Fiscale

n ECF

DANS EXPERT-COMPTABLE IL Y A CONSEIL

Valeur n°3

MEMBRE INDEPENDANT FRANCE DEFI

15 PARCOURS

Examen de Conformité Fiscale ECF

Vous avez la possibilité de vérifier et sécuriser la conformité fiscale de vos déclarations ainsi que le Fichier des écritures comptables (FEC) de votre entreprise. Celle-ci est ainsi libérée du souci que peut représenter le risque fiscal sur les questions courantes.
Par ailleurs, dans le cadre de la relation de confiance avec l'administration fiscale, l'ECF vous permet d'obtenir des garanties en cas de contrôles : aucune pénalité ni intérêt de retard ne sera dû en cas de rappel d'impôt sur l'un des points validés lors de cet examen.

1 MON ENTREPRISE EST-ELLE CONCERNÉE PAR L'ECF ?

• Toute entreprise, **peut sécuriser sa situation** et bénéficier d'un ECF.

2 SUIS-JE OBLIGÉ(E) DE FAIRE UN ECF ?

• **Pas d'obligation !** Mais il s'agit d'une **opportunité** pour bénéficier d'une tranquillité fiscale.

3 L'ECF, LE FEC… N'EST-CE PAS LA MÊME CHOSE ?

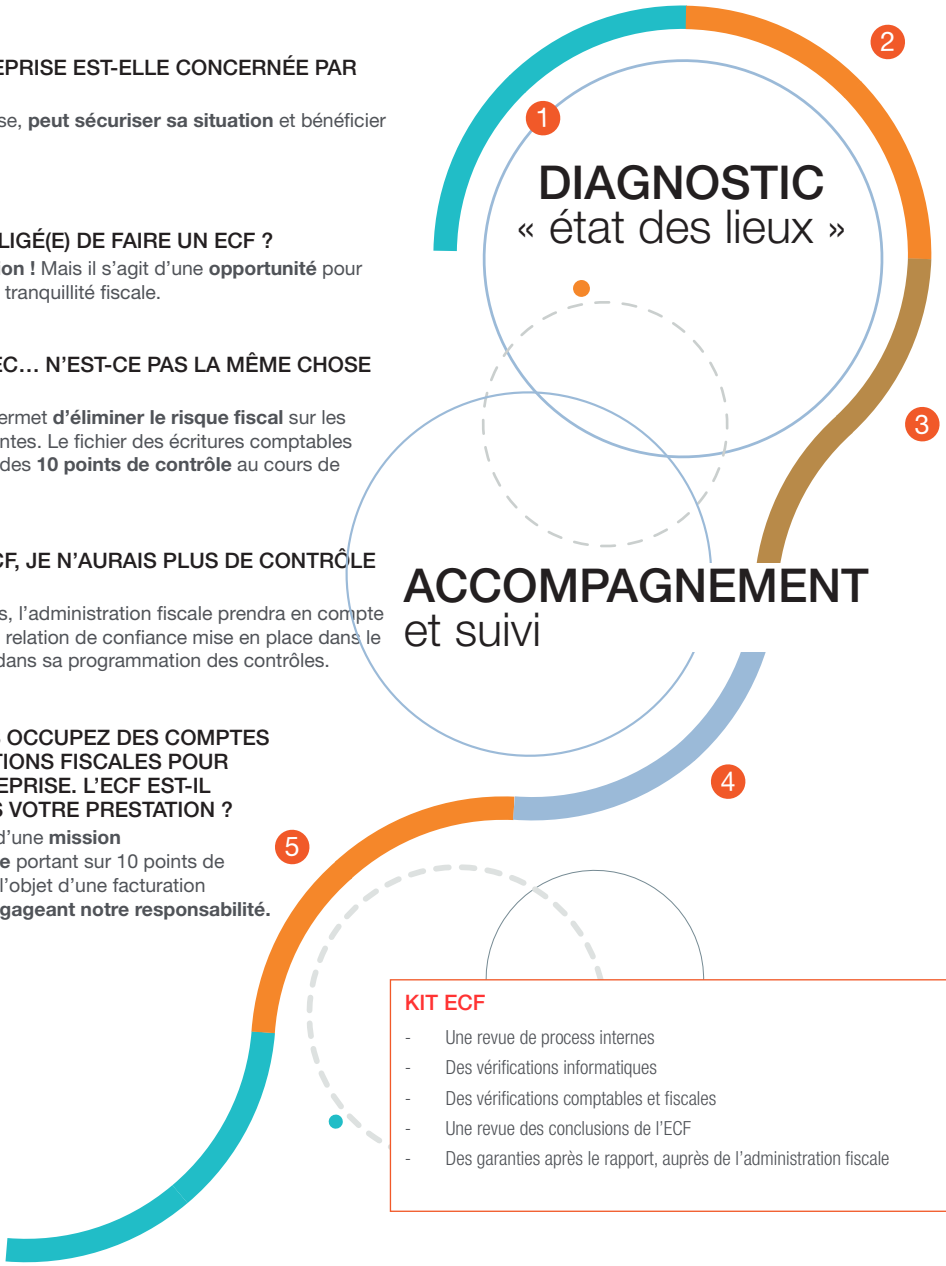
• Non ! L'ECF permet **d'éliminer le risque fiscal** sur les questions courantes. Le fichier des écritures comptables (FEC) fait partie des **10 points de contrôle** au cours de l'ECF.

4 AVEC UN ECF, JE N'AURAIS PLUS DE CONTRÔLE FISCAL ?

• Non ! Toutefois, l'administration fiscale prendra en compte l'existence de la relation de confiance mise en place dans le cadre de l'ECF dans sa programmation des contrôles.

5 VOUS VOUS OCCUPEZ DES COMPTES ET DECLARATIONS FISCALES POUR NOTRE ENTREPRISE. L'ECF EST-IL INCLUS DANS VOTRE PRESTATION ?

• Non ! Il s'agit d'une **mission complémentaire** portant sur 10 points de contrôle faisant l'objet d'une facturation spécifique et **engageant notre responsabilité.**



KIT ECF

- Une revue de process internes
- Des vérifications informatiques
- Des vérifications comptables et fiscales
- Une revue des conclusions de l'ECF
- Des garanties après le rapport, auprès de l'administration fiscale

BIDAULT RICHARD ET ASS 51/55 Bd Châteaudun 45016 ORLEANS CEDEX 1 - cabinet@bidault-richard.fr - 02 38 68 01 11